

**Elus en exercice:** 15

**Séance du 12/12/2022**

**Présents :** 13

Le 12/12/2022 l'assemblée régulièrement convoquée le , s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christophe BLOT (Maire)

**Votants:** 13

**Sont présents:** Christophe BLOT, Aurélie DELGRANGE, Frédéric FLEURY, Maryvonne HUAT, Vincent BOUCHERY, Pascal COLAS, Gérard DAVERDON, Claudine HUAT, Françoise JAMA, Pierre LANDRIEUX, Benoît LE PEZRON, Philippe ODOU, Bernard SOMBART

**Représentés:**

**Excuses:** Frédéric MARTEAU

**Absents:** Raphaël DEL CIOTTO

**Secrétaire de séance:** Philippe ODOU

### **Ordre du jour:**

- Décision modificative : achat tracteur
- Validation rapport d'activité du Grand Reims
- Dossier M. Brabant : demande d'autorisation de viabilisation de la nouvelle parcelle et création de voirie suite à découpage parcellaire.
- Droit de préférence sur parcelle de M. Fournier en cas de vente

Question diverse :

Présentation projet ancienne école

### **Délibérations du conseil:**

#### **Décision modificative : achat tracteur (DE 2022 019)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	19 800.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-19 800.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2158 - 92	Autres inst.,matériel,outil. techniques	19 800.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		19 800.00
<b>TOTAL :</b>		<b>19 800.00</b>	<b>19 800.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>19 800.00</b>	<b>19 800.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Communauté Urbaine du Grand Reims : Rapport d'activité 2021(DE 2022 020)  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2021,

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,  
DECIDE

de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2021 de la Communauté urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

Fait et délibéré à MONTIGNY-SUR-VESLE, les jour, mois et an que dessus.

**Questions diverses :**

**- Présentation du projet de rénovation de l'ancienne école en Mairie.**

Le Maire présente au Conseil l'avancement du projet en montrant les nouveaux plans fournis par l'architecte. Un Maître d'ouvrage a été engagé.

**- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier de demande de division de parcelle a été déposé par M. Brabant.**

Le service urbanisme du Grand Reims ayant étudié le dossier demande que le Conseil Municipal se concertent pour décider si la création de la voirie et la viabilisation de la parcelle doit être prise en charge par la Mairie.

Le Conseil Municipal décide de ne pas prendre en charge les coûts nécessaires à la viabilisation de la parcelle et à la création d'une voirie et laisse le propriétaire en assumer toute la charge s'il désire poursuivre son projet.

**- Droit de préférence sur parcelle de M. Fournier en cas de vente :**

Le Conseil est favorable au rachat de la parcelle de bois, le Maire se rapprocha de M. Fournier et du notaire dès que la division parcellaire sera terminée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h11

Le Maire,  
Christophe BLOT